

Compte Rendu Sommaire
Conseil Municipal du 26 septembre 2013

L'an deux mille treize, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île, s'est réuni publiquement en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BANNET, Maire.

| | | | |
|-------------------------------------|----|------------------------|-------------------|
| Nombre de conseillers en exercice : | 15 | Date de convocation : | 19 septembre 2013 |
| Nombre de conseillers présents : | 13 | Date d'affichage et de | |
| Nombre de conseillers votants : | 15 | publication : | 27 septembre 2013 |

Etaient présents : Cécile GUILLOTTE, Véronique BERTHO, Rose-Marie LOREC, Lina LEDOUX, Rozenn MAHEVO, Gilles TANGUY, Alexandre HEMERY, Yves MAHEO, Jean-Yves LECLECH, Patrick MONTAGNER, Bernard GIARD et Alain THOMAS

Etaient absentes excusées ayant remis pouvoir : Stéphanie MAHEO ayant remis pouvoir à Cécile GUILLOTTE, Laurence NUNNEY ayant remis pouvoir à Patrick MONTAGNER

Secrétaire de séance : Lina LEDOUX

1. Suppression de la régie de recettes « Restaurant Scolaire »

Le Maire rappelle que depuis le début de l'année scolaire 2013/2014, les repas servis au restaurant scolaire de Locmaria sont servis en liaison chaude et fournis par les services de la communauté de communes de Belle-Île-en-mer. Ce sont également ces mêmes services qui gèrent les inscriptions et les facturations. Par conséquent, il est logique de supprimer la régie de recettes communale intitulée « restaurant scolaire », et ce, à compter du 1^{er} octobre 2013.

2. Participation financière demandée à la commune de Locmaria par la commune de Bangor pour les enfants de Locmaria scolarisés à Bangor durant l'année scolaire 2012-2013

Quatre enfants domiciliés à Locmaria ont été régulièrement scolarisés sur la commune de Bangor durant l'année scolaire 2012/2013. La commune de Bangor demande à la commune la prise en charge des frais de scolarisation pour ces enfants (1 maternel et 3 primaires) qui s'élèvent à 1 797.00 euros.

Les élus acceptent, de manière unanime, la prise en charge et demandent au maire de procéder au mandatement de la somme.

3. Rapport 2012 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif présenté par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer

Les élus prennent connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif relatif à l'exercice 2012. Ce rapport retrace les éléments techniques et financiers de ce service : le nombre d'abonnés, les volumes traités, les réclamations des clients, les faits marquants de l'exercice, l'évolution du prix de l'assainissement (part fixe et part proportionnelle en fonction de la consommation d'eau potable), les prévisions de travaux pour 2013 et les indicateurs de performance... Ce rapport se trouve à la disposition des usagers en mairie.

4. Patrimoine

Le Maire indique qu'il a souhaité regrouper toutes les demandes d'achats et de ventes relatives au domaine public, afin de ne pas avoir à traiter ces questions de manière isolée. Chaque demande est étudiée à l'aide d'un plan cadastral.

A) Demandes d'acquisition du domaine public

- Borvran : Monsieur et Madame HELAINE
Accord du conseil municipal pour vendre une partie du domaine public en façade de leur propriété sur une bande large d'environ 4 mètres, à condition que cette partie ne soit réservée qu'au stationnement de véhicules. Notification sera apposée dans l'acte.
- Pouldon : Monsieur et Madame THOMAS
Accord du conseil municipal pour vendre la partie de domaine public (Superficie d'environ 170 m2) séparant leurs propriétés en deux parties.
- Kerdonis : Madame SARRABIA
Accord du conseil municipal pour vendre une petite partie de domaine public (Superficie d'environ 22 m2) en façade sud de sa propriété, de manière à pouvoir garer une voiture
Aucun terrain se sera enclavé.
- Kerdonis : Madame SEVENO
Accord du conseil municipal pour vendre une partie de domaine public (Superficie d'environ 110 m2) séparant sa propriété en deux parties. Aucun terrain ne sera enclavé.
- Tibain : Monsieur et Madame LANOS
Accord du conseil municipal pour vendre une partie de domaine public (Superficie d'environ 43 m2). Cette portion ne concerne aucun voisin.

Toutes ces ventes sont consenties au prix de 100.00 euros le m2. Les frais d'actes et de géomètres seront à la charge des demandeurs.

B) Cession gratuite à la commune par la succession MORICE à Kerdalidec

Les élus acceptent la cession gratuite de terrain (Superficie de 51 m2) que propose la succession de Madame MORICE au milieu du village. En contrepartie de cette cession, les frais de géomètres déjà réglés par la succession feront l'objet d'un remboursement aux héritiers.

C) Propositions de ventes à la commune de terrains

| | |
|--|-----------|
| Route de Port Andro : Monsieur et Madame GUINGNIER | 2 120 m2 |
| Pointe de Kerdonis : Consorts LORIC | 5 850 m2 |
| Route de Port Blanc : Madame Marie-Hélène LAMBERT | 22 890 m2 |
| Les Grands-Sables : Consorts RIVIERE | 4 740 m2 |

Après avoir pris connaissance de la situation de ces terrains, et avoir discuté du bien-fondé de ces acquisitions dans l'intérêt général, les élus décident de n'acheter que la propriété de Monsieur et Madame GUINGNIER, au prix déterminé par les services du Domaine à savoir 0.30 euros le m2.

D) Demande d'échange de terrain à Pouldon émanant de Monsieur Jean SUQUET

Les élus acceptent l'échange de terrain de 15 m2 demandé par Monsieur Jean SUQUET au milieu du village. Les frais d'actes et de géomètres seront à la charge du demandeur.

E) Droit de passage sur un terrain communal à Bornord demandé par Monsieur MONET

Avis défavorable pour cette demande de servitude sur une parcelle communale.

5. Information du maire dans le cadre de sa délégation en matière de marchés publics n° 40

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics :

Décision du 12.07.2013

Conteneur isotherme avec robinet (restaurant scolaire)

Henri Julien

Montant : 206.00 euros HT

Décision du 12.07.2013

Matériel restaurant scolaire

Nisbets

Montant : 1151.10 euros TTC

Décision du 12.07.2013

Réalisation d'un fossé à Kerdalidec avec reprise de busage (chemin le long terrain Murard)

Travaux Publics Services

Montant : 795.70 euros TTC

Décision du 16.07.2013

Entretien Chauffes-eaux au Camping de Lannivrec

Savelys GDF Suez

Montant : 958.00 euros TTC

Décision du 26.07.2013

Panneau personnalisé

La-Girafe.com

Montant : 341.00 euros TTC

Décision du 26.07.2013

Renouvellement sécurité informatique

JVS Mairistem

Montant : 163.85 euros TTC

Décision du 29.07.2013

Produits entretien restaurant scolaire

Groupe PLG

Montant : 914.83 euros TCC

Décision du 10.09.2013

Produits entretien école

Groupe PLG

Montant : 1 231.11 euros TTC

Décision du 20.09.2013

Enlèvement déchets au Grand Cosquet

PELHATRE Dominique

Montant : 480.00 euros HT

6. DIVERS

- Encombrants

Une fois encore, le Maire précise qu'il a fallu faire face au manque de civisme de certains citoyens qui déposent sans gêne des encombrants à des endroits non destinés à cet effet. Les élus remercient les services de la Communauté de communes pour avoir fait diligence afin de déplacer les conteneurs, et Monsieur PELHATRE pour son intervention rapide afin d'évacuer environ 4 m3 de déchets, aidé du personnel communal pour les déchets verts.

- Labellisation Agenda 21 local

Madame GUILLOTTE indique qu'avec la collaboration du C.P.I.E., un dossier de demande de labellisation Agenda 21 local a été monté. Le Ministère de l'Ecologie a fait savoir à la commune que le dossier était recevable et qu'il est en cours d'instruction.

- Comité des Fêtes : Assemblée Générale le samedi 12 octobre 2013 à 11 heures salle du conseil municipal
- Cérémonie du 11 novembre 2013 : elle a lieu à Locmaria pour toute l'île cette année
- Tour Cycliste de l'île dimanche 29 septembre 2013 : le départ a lieu à Locmaria à 14 heures

La séance est levée à 20 heures 15.